



Convergences



n° 51 - avril 2000

de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques

Édito

Mai est un mois de mobilisation pour les personnels.

Le 1er mai 2000 doit être une journée de revendications et d'action. Je vous invite à participer activement aux manifestations unitaires, avec la FSU.

Par ailleurs, pour la première fois un grand mouvement revendicatif sur l'emploi, la précarité et la réduction du temps de travail, avec journée de grève et de manifestation nationale à Paris est organisé le 18 mai à l'appel des syndicats IATOSS des 4 fédérations, CGT, CFDT, FEN et FSU.

Depuis plus d'un an, nous travaillons à cette journée d'action. A nous de la réussir, d'y mettre toutes nos forces pour qu'enfin le nouveau ministre de l'Education nationale, Jack Lang, entende les revendications des IATOSS.

La reconnaissance des personnels IATOSS passe par une véritable requalification des emplois, la levée du gel de l'emploi public pour un service public de qualité et la revalorisation de nos salaires.

Michelle Hazard

1er mai 2000
MANIFESTONS
avec la FSU

18 mai 2000
IATOSS
en GRÈVE

Dossier pp. 9 à 16

pour nous contacter...

Secrétaire générale

Michelle HAZARD
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 01 44 79 90 42/47

Secrétaires généraux adjoints

Etablissements supérieurs
Monique VIDAL
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 01 44 79 90 42/47

Bibliothèques

Anne-Marie PAVILLARD
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 01 44 79 90 42/47

Etablissements second degré

Mylène MARTINEZ
E.E.A.J.J. Rousseau
Avenue La Colline
BP6028
34030 Montpellier
Tél : 04 67 10 41 41

Services (Ministères, Rectorats, IA...)

Philippe RAMPON
427, rue Félix Faure
38950 St Martin Le Vinoux
Tél : 04 76 75 81 21

Trésorier national

Jacques SOUDAIN
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 01 44 79 90 42/47

Bureau national

Responsable Organisation
Hélène CHARRIER
Lycée E. Branly
70, bd de St Quentin
80098 Amiens Cedex 3
Tél. 03 22 53 41 56

Responsable

Commission presse
Béatrice BONNEAU
7, rue des solitaires
75019 Paris
Tél. 01 44 78 45 88

Autres membres du bureau national

Jacques AURIGNY
Lycée Claude Monet
1, rue du Dr Magnan
75013 Paris
Tél. 01 45 84 75 59

Colette BASSAC
IA Auch
Rue Boissy d'Anglas
32000 Auch
Tél. 05 62 61 69 15

Pierre BOYER
27, rue Bouchardon
75010 Paris
Tél. 01 42 46 05 56

Jean-Paul CAGNE
Lycée Diderot
39, cours G^{al} Giraud
69001 Lyon
Tél. 04 72 00 93 83

Dominique GERARDIN
SCDU Lille 2
section Médecine

1, place de Verdun
59045 Lille Cedex
Tél. 03 20 52 83 50

Marie GANOZZI
Université Lumière
Lyon 2
Campus de Bron Saint Priest
69676 Lyon Cedex 11
Tél. 04 78 77 31 09

Jacques LE BEUVANT
Lycée Chaptal
35, Ch. des Justices
29291 QUIMPER
Tél : 02 98 55 90 38

Roger LE MARC
SNASUB-FSU BNF
Quai François Mauriac
75700 Paris Cedex 13
Tél. 01 53 79 49 04

Michèle MARTIN DARMON,
25, rte de la Cascade
78110 Le Vésinet
Tél. 01 30 15 17 40

Pierre PIEPRZOWNIK
Lycée Saint-Sernin
3, place Saint-Sernin
31000 Toulouse
Tél. 05 61 23 45 75

Annie PIETRI
9, square René Coty
35000 Rennes
Tél. 02 99 14 12 55
et 02 99 14 12 68

Josiane SOUDAIN
Université de Provence
FSU case 51
3, place Victor Hugo
13331 Marseille cedex 3
Tél./Fax 04 91 10 64 68

Secrétaires, Correspondants, Trésoriers académiques

Aix-Marseille

Christian BAESEN, SA
Inspection académique
3, av. du Plantas
BP 224
04004 Digne Les Bains
Cedex
Tél. 04 92 31 52 48

Jacqueline Niel
Trésorière
130, chemin de Poullasson
13100 Aix en Provence
Tél. 04 42 92 12 72

Amiens

Hélène CHARRIER,
SA (voir BN)
Isabelle FOUBERT
Trésorière
1, rue René Coty
80110 Moreuil

Besançon

Marlyse MALFROY, SA
20, rue Mallarmé
25000 Besançon
Tél. 03 81 48 06 94

Marina JOSIPOVIC
Trésorière
BU de Belfort
43, faubourg des
Ancêtres BP 455
90008 Belfort cedex
Tél. 03 84 21 52 88

Bordeaux

Jean- Claude
CARABINI, SA
261, avenue Pierre Bouneau

40270 Grenade sur l'Adour
Tél./fax 05 58 45 47 74

Trésorière :
Simone ROCHETTE
Collège - 7 rue des
Fontaines de Monjous
33170 Gradignan
Tél : 05 56 89 19 01

Caen
Christian EURY, SA
Restaurant universitaire A
23, avenue de Bruxelles
14070 Caen cedex 5
Tél. 02 31 56 63 52

Pierre FUGIER-GARREL
Trésorier
Lycée Jean Rostand
98, route d'Iffs
14000 Caen

Clermont-Ferrand
André CHANUDET, SA
IUFM 20, avenue
Bergougnan
63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 31 71 50

Marie-Christine
LABRANDINE
Trésorière
35, route de Durtol
63830 Nohanent
Tél. 04 73 62 88 38

Corse
Lucien ROCHIETTI, SA
Lycée de Balagne
Av. Paul Bigambilla
20220 Ile Rousse
Tél. 04 95 63 04 10

Monique CHIARI
Trésorière
LEP Scamaroni
20600 Bastia

Créteil
Pierre BOYER, SA
(voir BN)
Nicole CAPOULADE
Trésorière
Collège Jean Vilar
26-28, rue de la Gare
93120 La Courneuve
Tél : 01 48 11 15 40

Dijon
Danièle PATINET, SA
12, av. du Château
BP 97
21803 Quétigny Cedex
Tél. 03 80 39 50 97

Françoise MOREL
Trésorière
Faculté des Sciences
Labo de zoologie
6, bd Gabriel
21000 Dijon

Grenoble
Evelyne CHARVET
Bourse du Travail
32, avenue de l'Europe
38030 Grenoble Cedex 2
Tél : 04 76 09 13 60

Josiane MICHALLAT
Trésorière
7, rue Joseph Rolland
38120 St Egrève
Tél. 04 76 74 71 14

Lille
Jean-Paul MACHEN, SA
Maurice MALFOY
Trésorier
SNASUB-FSU
La Halle au Sucre 1er étage
28, rue des Archives
59800 Lille
Tél. 03 20 12 03 31
Fax 03 20 51 30 61

Permanences : mardi,
mercredi, jeudi de 14 à 17h

Limoges
Nicole REIX
Collège J. Rostand
87370 St Sulpice de
Laurière
Tél. 05 55 71 47 54

Lyon

Yvonne ACCARY, SA
L.P. Etienne Legrand
42120 LE COTEAU
Tél. 04 77 67 56 44

Micheline MEYET
Trésorière
L.P. du Bâtiment
235, bd Pinel - Case 12
69676 Bron Cedex
Tél. 04 78 74 15 91

Montpellier
Maurice ILLOUZ, SA
Lycée de la Camargue
30000 Nîmes
Tél. 04 66 04 93 73

Pierrette PASQUINI
Trésorière
Résidence Les
Estouzilles Bât. A
18, chemin de la Tour
30200 Bagnols/Sèze

Nancy-Metz
Arlette LEMAIRE, SA
IA - 4, rue d'Auxonne
54042 Nancy Cedex
Tél. 03 83 93 56 61

Mauricette DIDOT
Trésorière
Route de Neufchef
2ème étage
57700 Hayange

Nantes
Nicole SOSSON, SA
Bourse du travail
14, place Imbach
49100 Angers
Tél : 02 41 25 36 46

Ghyslaine GIRAUDEAU
Trésorière
17, rue du Pot de vin
85310 La Chaize-le-
Vicomte

Nice
Annick PERLES, SA
Université de Nice
Sophia Antipolis ESSI
930, route des Colles
BP 145
06903 Sophia Antipolis Cedex
Tél. 04 92 96 51 32

Maryse APREA
Trésorière académique
DDJS, BP 8027
83067 Toulon Cedex
Tél. 04 94 16 90 91

Jacqueline TOMASONI
Trésorière dptale 06
Université de Nice
Sophia Antipolis
28, Parc Valrose
06108 Nice cedex 2
Tél. 04 92 07 66 18

Orléans-Tours
Evelyne HORCKMANS,
SA
10, rue Hélène Boucher
Appt 556
41000 Blois
Tél. 02 54 42 63 06

Maryvonne MAUFRAIS
Trésorière
109, rue F. Lépine
28600 Luisant
Tél. 02 37 34 34 28

Paris

Patrick LE TUHAUT, SA
Lycée Jacques Decour
12, Av. T rudaine
75009 Paris
Tél : 01 55 07 80 46

Joëlle CARPENTIER
Trésorière
108 bis, rue Gabriel Péri
93200 Saint-Denis

Poitiers
Serge GARATE, SA
Lycée Camille Guérin
33, rue de la Gibauderie
BP 611
86022 Poitiers Cedex
Tél. 05 49 46 28 70

Lucienne FOREST
Trésorière
Collège Henri IV
1, rue Louis Renard
86022 Poitiers

Reims
Françoise ELIOT
Lycée St Expupéry
82 r. A. France BP 1060
52105 St Dizier
Tél. 03 25 05 82 44

Claudine STOGOWSKI
Trésorière
SNASUB-FSU
Maison des Syndicats
15, bd de la Paix
51100 Reims
Tél. 03 26 79 12 90

Rennes
Fabrice KAS
Collège Jean Richepin
8, bd Kennedy
22370 PleneufValAndré
tél : 02 96 72 22 75

Marie-Pierre TEURTRIE
Trésorière
Collège Henri Wallon
rue Anatole France BP 128
56602 Lanester Cedex

Rouen
Monique DELAGRAVE,
SA
Lycée François 1er
BP 1445
76066 Le Havre cedex
Tél. 02 35 19 20 00

Agnès DEVAUX
Trésorière
9 bis, rue des Lombards
76290 Montivilliers

Strasbourg
Gérard GUNTZBURGER
Rectorat
6, rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cédex 9
Tél : 03 88 23 38 12

Marie-Christine
BERNARDIN
Trésorière
9, rue Paul Eluard
67200 Strasbourg
Tél : 03 88 23 36 58

Toulouse
Pierre PIEPRZOWNIK,
SA (voir BN)
Colette BASSAC, SA
(voir BN)
Régine FLAMENT

Trésorière
Collège
65260 Pierrefitte
Nestalas

Versailles
Michèle MARTIN DARMON,
SA (voir BN)
Christine LARROQUE
Trésorière
Collège C.-F. Daubigny
6, rue P. Bérégovoy
95430 Auvers-sur-Oise

Guyane
Georgette LINGUET, SA
56, lotissement Colibri
Route de Bourda
97300 Cayenne
Tél. 30 05 69

M.-A. LOUISE ROSE
Trésorière
Rectorat de la Guyane
Route de Baduel
97300 Cayenne
Tél. 05 94 29 93 96

Martinique
Emile TROBRILLANT
Citè Bon Air, Bât B
Route des Religieuses
97200 Fort-de-France
Tél. 58 21 96

Réunion
Lionel LEDUC
24, rue Beaulieu
97470 Saint Benoît
tél/fax : 02 62 50 06 86

Thierry SELLY,
Trésorier
CROUS
20, r. Hippolyte Foucque
97490 Ste Clotilde
Tél : 02 62 48 32 17

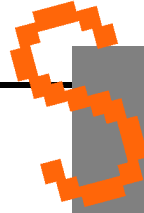
St-Pierre et Miquelon
J.-C. Girard
Lycée d'Etat
97500 St-Pierre et
Miquelon
Tél : 0 (508) 41 59 49

**PRENDRE CONTACT
AVEC LE SNASUB
3-5, rue de Metz
75010 Paris**

**Tél. 01 44 79 90 42
ou 01 44 79 90 47
Fax 01 42 46 63 30
E.mail :
snasub.fsu@ras.eu.org**

**36 15 FSU
Tapez SNASUB
1,29 F/mn**

**Site internet
http://www.ras.eu.org/
snasub**



Sommaire



En bref	p. 4
Résultats des élections professionnelles des agents et des adjoints	pp. 5-7
Etats généraux des gestionnaires	p. 8
Dossier	
En mars dans la rue... en mai, on continue !	pp. 9-16
Bibliothèques	
Retour à la case départ !	p. 17
▶ SUP : Résultats des élections au CTPM	p. 18
▶ SUP : faut-il créer une 4ème Fonction publique ?	p. 19
3ème congrès du SNASUB	p. 20
Interview de Gisèle Halimi	p. 21
Ne vous en laissez pas compter...	p. 22
Lu pour vous	p. 23

Audience FSU chez le nouveau ministre de la Fonction publique

D'IMPORTANTES ENGAGEMENTS DE DISCUSSION

La FSU a été reçue mardi 11 avril par M. Sapin, nouveau ministre de la Fonction publique. La discussion a porté sur l'ensemble des problèmes de la compétence du ministère : RTT, précarité, politique de l'emploi public, retraites, traitements dans la Fonction publique, réforme de l'Etat, représentativité des organisations syndicales.

La FSU a réitéré sa demande de reprise des discussions pour aboutir à un texte cadre sur les 35 heures pour l'ensemble de la Fonction publique : le ministre n'a pas exclu une telle hypothèse, mais n'a pas pris d'engagements précis.

Confirmant les engagements antérieurs, il est prêt à l'ouverture dans le prochain mois de discussions sur la résorption de la précarité, pouvant se traduire par des mesures inscrites au budget dès l'exercice 2001. La FSU a insisté sur son exigence que les mesures d'urgence prises pour l'Education dans le cadre du prochain collectif budgétaire écartent le recours à des personnels précaires et comprennent des créations d'emplois de titulaires, dans la perspective d'une programmation pluri-annuelle des recrutements. Elle a insisté sur la nécessité d'un champ d'application exhaustif pour le dispositif de résorption à mettre en oeuvre, incluant tous les précaires y compris les CES et prenant en compte les emplois jeunes. [...]

Concernant les retraites, il a précisé que le Conseil d'orientation annoncé par le Premier ministre devait être mis en place d'ici deux mois. [...] La FSU a rappelé son opposition à l'allongement de la durée de cotisations, et ses propositions pour rétablir la parité public-privé. Le ministre s'est déclaré prêt à écouter les positions des diverses organisations syndicales.

Il a enfin confirmé la tenue d'un rendez-vous salarial en juin prochain, et la FSU a rappelé sa demande que les fonctionnaires - comme l'ensemble des salariés - bénéficient des dividendes de la croissance.

*Fédération Syndicale Unitaire
Paris, le 11 avril 2000*

En mars dans la rue ... en mai, on continue



pp. 9 à 16

Accès au grade d'APASU par tableau d'avancement

	Promouvables 2000	Possibilités 2000
Aix-Marseille	20	11
Amiens	8	5
Besançon	9	3
Bordeaux	34	12
Caen	14	5
Clermont-Fd	15	6
Corse	3	1
Créteil	11	11
Dijon	26	9
Grenoble	26	11
Guadeloupe	6	3
Guyane	0	0
Lille	26	15
Limoges	8	3
Lyon	42	15
Martinique	3	2
Montpellier	25	9
Nancy-Metz	19	8
Nantes	29	10
Nice	15	6
Orléans-Tours	16	7
Paris	31	11
Poitiers	15	5
Reims	6	4
Rennes	29	10
Réunion (La)	9	5
Rouen	15	9
Strasbourg	7	4
Toulouse	34	12
Versailles	27	17
Hors académie	44	13
Total	572	242

Etats généraux des gestionnaires

Les gestionnaires réunis le 21 mars 2000 constatent que la circulaire de 1997 aggrave considérablement les conditions d'exercice de leurs fonctions. Ils exigent la renégociation de ce texte.

En effet, dans un cadre réglementaire qui entretient un flou condamnable sur leur place réelle dans les E.P.L.E., les gestionnaires revendiquent la reconnaissance de leurs responsabilités.

Les gestionnaires des E.P.L.E. ont actuellement le sentiment d'être bouc-émissaires et laissés pour compte.

La reconnaissance des gestionnaires doit comporter plusieurs aspects :

- Reconnaissance du rôle d'adjoint à responsabilités, missions et fonctions spécifiques ;
- Gestionnaire et gestionnaire comptable, ayant à ses côtés, un ou des adjoints ;
- Reconnaissance financière sous forme de revalorisation indiciaire.

La réflexion est engagée et doit s'approfondir sur la place du gestionnaire dans l'équipe de direction.

Motion adoptée aux Etats généraux des gestionnaires

**Etats généraux des gestionnaires
voir aussi p. 8**

**Secrétaires de
documentation,
la moutarde nous
monte au nez...**

Tantôt on veut nous faire passer dans le corps des BA, tantôt dans le corps des SASU. Nous demandons à garder notre spécificité. Ce poste doit être publié dans la liste des postes vacants de Secrétaires de documentation au BOEN, et être pourvu par mutation ou par ouverture d'un concours de secrétaires de documentation. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et interrogations.



Nous venons d'apprendre que le poste de Secrétaire de documentation du rectorat de Dijon, occupé jusque-là par une collègue qui part en retraite, allait être transformé en poste de SASU, avec un profil documentaire !

**Académie de Paris
23 mai 2000**

**Election des commissaires
paritaires académiques des
Agents et Adjoints
administratifs
(2ème tour)**

**VOTEZ
SNASUB-FSU**



Résultats des élections aux Commissions Administratives Paritaires Nationales et Académiques des Agents et Adjointes administratifs

Résultats des élections aux Commissions Administratives Paritaires Nationales

	Participation	A&I FEN	SNASUB FSU	SPAASEN FO	SGEN CFDT	SGPEN CGT	SNAPAI FAEN	SNALC CFTC
Agents	69,05 %	43,20 %	21,82 %	12,58 %	9,77 %	9,32 %	2 %	1,31 %
Adjointes	72,23 %	41,60 %	25,22 %	11,46 %	9,34 %	8,67 %	2,21 %	1,51 %

Elus SNASUB à la CAPN des Agents

Agent administratif 1ère classe

Titulaire : **Annie FILLATRE**

(Rennes)

Tél. : 02 96 60 70 58

Suppléante : **Monique BESSE**

(Amiens)

Tél. : 03 44 25 04 83

Agent administratif 2ème classe

Titulaire : **Dominique RAMONDOU**

(Toulouse)

Tél. : 05 61 55 86 84

Suppléante : **Isabelle FOUBERT**

(Amiens)

Tél. : 03 22 71 39 00

Les Agents et les Adjointes administratifs viennent de renouveler leurs C.A.P. académiques et nationales pour les trois ans à venir. Les résultats sont globalement décevants pour le SNASUB puisque, au lieu de progresser, il stagne ou recule légèrement par rapport aux élections précédentes de 1997.

Bien sûr on observe des variantes d'une académie à l'autre. D'une manière générale il progresse dans les académies où il était très faible trois ans auparavant, mais il recule dans presque toutes celles où il est bien implanté. Le bénéficiaire de ce scrutin est incontestablement A&I-FEN, qui progresse au détriment des autres organisations.

C'est particulièrement vrai chez les Agents administratifs où A&I gagne 4,92 points aux CAPA et 6,5 à la CAPN. C'est également dans ce corps que le SNASUB recule le plus, perdant 3,33 points aux CAPA et 0,48 à la CAPN. Une explication est sans doute à rechercher du côté du plan d'intégration des Agents dans le corps des Adjointes. A&I a réussi à se présenter comme le promoteur de cette mesure. Il a insisté sur le gain qu'elle représentera pour les bénéficiaires, en masquant largement qu'elle ne concernera que la moitié des Agents. A l'inverse, le SNASUB a mis l'accent sur les (très réelles) insuffisances du dispositif et a peut-être ainsi payé son attitude critique.

Cette explication vaut beaucoup moins pour le corps des Adjointes, où d'ailleurs A&I progresse moins que chez les Agents (+ 3,44 % aux CAPA et + 4,39 % à la CAPN) et où le SNASUB résiste mieux (- 0,74 % aux CAPA et + 0,11 % à la CAPN). Là encore, A&I est la seule organisation qui opère un gain significatif.

Ainsi, sur les deux corps de catégorie C confondus, A&I est en tête avec 42,14 % des voix aux CAPN, et le SNASUB reste second avec 23,68 % des suffrages.

L'analyse des résultats électoraux n'est pas une science exacte, aussi ne peut-on émettre que des hypothèses à partir du constat que le SNASUB n'a pas confirmé à la hauteur de ses attentes son implantation auprès de nos collègues de catégorie C.

Peut-être faudra-t-il mieux valoriser les avancées, même relatives, obtenues par l'action syndicale. Peut-être aussi l'intersyndicalisme profite-t-il davantage

à l'organisation déjà majoritaire, même si ce n'est pas forcément la plus active dans ce cadre.

Il appartiendra au congrès et aux instances statutaires d'en tirer analyses et conclusions pour corriger éventuellement le tir dans la perspective des prochaines échéances électorales.

Secrétariat national du SNASUB

Elus SNASUB à la CAPN des Adjointes

Adjoint administratif principal 1ère classe

Titulaire : **Michelle HAZARD**

(Lille)

Tél. : 03 20 67 14 30

Suppléante : **Hélène JOURDAIN**

(Versailles)

Tél. : 01 30 33 57 73

Adjoint administratif principal 2ème classe

Titulaire : **Hélène CHARRIER**

(Amiens)

Tél. : 03 22 53 41 56

Suppléante : **Christine**

ROBAKOWSKI (Lille)

Tél. : 03 21 23 87 93

Adjoint administratif

Titulaire : **Sylvie DONNÉ**

(Versailles)

Tél. : 01 30 83 48 62

Suppléante : **Evelyne DELPLACE**

(Lille)

Tél. : 03 28 24 90 50

Agents administratifs

Résultats des élections aux Commission

	Votants	AI	SNASUB	SPASEEN	SGEN	SGPEN	SNAPAI	SNALC	SNASUB
	%	FEN	FSU	FO	CFDT	CGT	FAEN	CFTC	1997
Aix-Marseille	77,54	31,80	23,04	18,66	3,92	7,14	15,44	0	18,55
Amiens	77,01	41,42	50,89	7,69	0	0	0	0	45,51
Besançon	70,45	62,12	0	23,23	14,65	0	0	0	0
Bordeaux	81,74	50,23	14,49	12,62	0	22,66	0	0	0
Caen	72,83	57,37	20,72	8,76	13,15	0	0	0	22,92
Clermond-Fd	73,43	37,93	40,09	21,98	0	0	0	0	46,01
Corse	66,00	43,75	25,00	0	21,88	0	0	9,38	49,02
Créteil	54,47	32,81	19,53	31,77	6,77	9,11	0	0	0
Dijon	80,53	58,68	11,11	0	13,19	17,01	0	0	20,68
Grenoble	68,38	30,95	23,57	10,00	25,48	10,00	0	0	23,79
Guadeloupe									0
Guyane	69,81	52,78	19,44	0	0	27,78	0	0	0
Lille	60,29	17,91	44,35	12,58	13,65	11,51	0	0	51,64
Limoges	80,28	81,08	0	18,92	0	0	0	0	0
Lyon	66,02	49,77	16,44	18,69	0	15,09	0	0	28,37
Martinique	52,28	50,00	6,00	0	0	44,00	0	0	0
Montpellier	68,68	55,38	19,62	10,13	0	14,87	0	0	23,92
Nancy-Metz	79,59	31,53	45,72	9,46	13,29	0	0	0	54,82
Nantes	75,26	63,14	0	28,09	0	8,76	0	0	22,28
Nice	69,67	72,32	0	0,00	0	0	0	27,68	9,79
Orléans-Tours	82,29	55,62	30,96	5,75	7,67	0	0	0	31,46
Paris	40,72								
Poitiers	63,24	76,34	23,66	0	0	0	0	0	37,04
Reims	82,63	52,88	22,71	0	0	24,41	0	0	28,41
Rennes	73,26	38,92	24,23	9,54	14,18	13,14	0	0	27,65
Réunion (La)	82,63	45,50	18,50	0	20,00	16,00	0	0	0
Rouen	79,16	86,73	0	13,27	0	0	0	0	13,40
Strasbourg	71,68	34,60	17,14	27,30	20,95	0	0	0	0
Toulouse	74,09	47,54	27,59	5,67	11,58	7,64	0	0	17,01
Versailles	67,57	25,92	32,05	22,77	11,21	8,06	0	0	39,34
Total	71,58	45,95	22,92	13,12	7,98	8,62	0,78	0,64	26,25

Guadeloupe : résultats non communiqués

Le taux de participation sur Paris étant inférieur à 50 % le dépouillement n'a pas été effectué. Les agents et adjoints parisiens seront à nouveau appelés aux urnes le 23 mai 2000.

Tableaux comparatifs des résultats de

CAPA des agents administratifs

	% 1997	% 2000	Variation
A&I-FEN	41,03	45,95	+ 4,92
SNASUB-FSU	26,25	22,92	- 3,33
FO	12,57	13,12	+ 0,55
SGEN-CFDT	9,27	7,98	- 1,29
SGPEN-CGT	8,07	8,62	+ 0,55

CAPN des agents administratifs

	% 1997	% 2000	Variation
A&I-FEN	36,70	43,20	+ 6,5
SNASUB-FSU	22,30	21,82	- 0,48
FO	12,62	12,58	- 0,04
SGEN-CFDT	12,35	9,77	- 2,58
SGPEN-CGT	11,30	9,32	- 1,98

Administratives Paritaires Académiques

Adjoints administratifs

	Votants	AI	SNASUB	SPASEEN	SGEN	SGPEN	SNAPAI	SNALC	SNASUB
	%	FEN	FSU	FO	CFDT	CGT	FAEN	CFTC	1997
Aix-Marseille	78,18	29,72	34,32	11,59	6,98	6,98	10,40	0	26,39
Amiens	81,97	46,53	53,47	0	0	0	0	0	52,83
Besançon		66,84	6,15	14,71	12,30	0	0	0	0
Bordeaux	81,93	46,40	14,16	11,35	7,64	20,45	0	0	0
Caen	69,90	55,30	13,70	10,08	20,93	0	0	0	19,65
Clermond-Fd	74,64	38,37	34,54	20,54	0	6,55	0	0	48,10
Corse	67,78	28,81	15,25	0	18,64	0	0	37,29	45,45
Créteil	57,27	42,79	20,67	20,91	9,38	6,25	0	0	12,95
Dijon	85,15	54,63	7,96	0	17,22	20,19	0	0	0
Grenoble	73,21	33,13	33,87	6,13	16,32	10,55	0	0	39,04
Guadeloupe									
Guyane	81,48	79,55	6,82	0	0	13,64	0	0	0
Lille	22,77	16,44	66,85	7,49	0	9,22	0	0	66,63
Limoges	81,14	67,68	0	32,32	0	0	0	0	0
Lyon	67,81	51,99	18,61	11,68	7,70	10,01	0	0	23,05
Martinique	50,00	100,00	0	0	0	0	0	0	0
Montpellier	73,88	57,07	18,64	4,99	6,32	12,98	0	0	26,17
Nancy-Metz	80,35	29,15	47,06	11,84	11,95	0	0	0	55,60
Nantes	78,96	41,81	18,35	25,67	8,71	5,46	0	0	22,81
Nice	78,47	54,55	18,18	0	0	3,93	0	23,34	13,01
Orléans-Tours	83,53	55,13	31,25	6,13	7,50	0	0	0	34,77
Paris	45,33								
Poitiers	65,41	62,66	26,42	3,28	7,64	0	0	0	25,49
Reims	84,31	48,75	21,18	3,87	7,29	18,91	0	0	19,86
Rennes	76,93	42,65	23,58	4,86	14,45	14,45	0	0	22,73
Réunion (La)	84,19	41,57	18,67	0	19,28	20,48	0	0	0
Rouen	78,42	89,00	0	11,00	0	0	0	0	12,35
Strasbourg	78,75	41,86	11,13	25,25	21,76	0	0	0	0
Toulouse	77,58	53,46	20,64	5,00	13,08	7,82	0	0	18,49
Versailles	71,67	31,14	32,89	15,94	11,60	8,43	0	0	44,61
Total	74,69	44,95	26,54	10,82	9,09	7,47	0,42	0,71	27,28

Guadeloupe : résultats non communiqués

Principales fédérations en CAPN et en CAPA

CAPA des adjoints administratifs

	% 1997	% 2000	Variation
A&I-FEN	41,51	44,95	+ 3,44
SNASUB-FSU	27,28	26,54	- 0,74
FO	12,53	10,82	- 1,71
SGEN-CFDT	8,97	9,09	+ 0,12
SGPEN-CGT	7,91	7,47	- 0,44

CAPN des adjoints administratifs

	% 1997	% 2000	Variation
A&I-FEN	37,21	41,60	+ 4,39
SNASUB-FSU	25,11	25,22	+ 0,11
FO	12,33	11,46	- 0,87
SGEN-CFDT	11,32	9,34	-1,98
SGPEN-CGT	9,32	8,67	- 0,65

Etats généraux des gestionnaires

Le compte-rendu des "Etats généraux des gestionnaires" qui se sont tenus à l'initiative du SNASUB le 21 mars 2000 fera l'objet d'un numéro spécial de *Convergences*.

Les revendications des gestionnaires Propositions à débattre en congrès

- Revendication d'intégration des gestionnaires de catégorie B en catégorie A.
- Création de postes de titulaires qualifiés et de titulaires remplaçants qualifiés en catégorie A.
- Pas de gestionnaire tout seul : requalification en B d'une majorité de catégories C en établissement.
- Mise en place d'une véritable formation théorique, pratique et continue, préalable à la prise de fonction.
- Revalorisation financière tenant compte des contraintes imposées aux gestionnaires (responsabilités, charge de travail, sujétions particulières.)
- Mise en place de structures d'aide aux gestionnaires au niveau des académies et de mécanismes régulateurs des responsabilités.
- Reconnaissance de la place du gestionnaire.
- Maintien des deux fonctions gestionnaires et agents comptable.
- Taille des groupements comptables (cf. motion CAN : pas de groupement supérieur à 4 établissements).
- Pas de groupement de gestion.
- Pas de modification des groupements comptables sans consultation des instances paritaires.
- Le fait "agence comptable" ne doit pas interdire l'autonomie comptable.
- Tous les groupements comptables qui répondent à l'arrêté du 5 juillet 1984 doivent être pourvus d'un poste de C.A.S.U.

Par contre, nos collègues ont élaboré une plateforme revendicative qu'il nous semble indispensable de publier ici afin que leur réflexion puisse enrichir nos débats de congrès dans ce domaine. Une motion exigeant la renégociation de la circulaire de 1997 a également été adoptée. (cf. p. 4)

Lorsque ce n'est pas le cas, il faut casser le groupement :

- Au départ en retraite de l'A.P.A.S.U. ou de l'A.A.S.U.
- A la mutation A.P.A.S.U. ou de l'A.A.S.U.
- A la demande de l'A.P.A.S.U. ou de l'A.A.S.U.
- Les A.P.A.S.U peuvent être nommés sur un poste de gestion.
- Les gestionnaires n'ont pas vocation à gérer des personnels de droit privé.

Assez d'autoritarisme !

Même si nous savons que dans de nombreux établissements le couple gestionnaire-chef d'établissement fonctionne bien, il n'en demeure pas moins que lors des récents états généraux organisés par le SNASUB-FSU les gestionnaires ont constaté, depuis quelques années, une détérioration dans les rapports professionnels entre gestionnaires et chefs d'établissement.

L'autoritarisme se développe fortement.

Au manque de moyens humains et matériels, à l'inexistence d'une formation sérieuse avant la prise de fonction, aux difficultés de recrutement des chefs d'établissement - au moment où l'on réaffirme leur responsabilité première -

s'ajoutent des charges de travail toujours plus lourdes, dans le cadre d'une réglementation juridique aux conséquences parfois dramatiques pour les collègues.

Quand l'établissement fonctionne bien c'est qu'il a un bon chef d'établissement ; quand des problèmes de gestion apparaissent c'est qu'il a un mauvais gestionnaire !

L'autoritarisme devient alors la solution facile.

L'inspection générale même est parfois utilisée comme moyen de pression ou/et comme menace.

Les conflits sont si nombreux que de plus en plus de collègues fuient ou tentent de fuir les EPLE.

Les conseils de discipline - pour une très large part liés

à des rapports conflictuels - se multiplient scandaleusement.

Objectivement tout est mis en œuvre pour que cette situation perdue et s'amplifie.

Une situation durable passe par l'attribution de moyens supplémentaires, notamment humains, par une formation d'un haut niveau pour les uns et pour les autres, par un recrutement des personnels de direction profondément réformé, par un allègement et une simplification des procédures juridiques de toutes sortes.

Il conviendrait enfin de redéfinir les responsabilités de chacun dans un souci évident de complémentarité. Le gestionnaire en aucun cas ne peut rester le bouc émissaire.

L'autoritarisme est la force du faible. Ce ne peut être la solution, ni pour les personnels, ni pour le service public, lequel a besoin que puissent s'exprimer toutes les potentialités de chacun. Personne, ni même les chefs d'établissement, n'ont à gagner à de telles relations.

Dénonçons partout, solidairement, ces méthodes d'un autre âge. Organisons-nous le cas échéant. Les gestionnaires sont des fonctionnaires citoyens. Ils ont droit, eux aussi, au respect de leur dignité.

Félix Pédrajas

ossier

**1 8 mai
2000
IATOSS
EN GRÈVE**



Mars dans la rue...

Mobilisation des 16 et 24 mars

Incontestablement les actions des personnels du système éducatif les 16 et 24 mars derniers ont été une réussite et ne sont pas totalement étrangères au remaniement gouvernemental intervenu quelques jours plus tard.

Le 16 mars, où les manifestations étaient organisées au plan académique ou départemental, la participation des personnels IATOS a été très satisfaisante, que ce soit par le pourcentage de grévistes ou par leur présence nombreuse dans les défilés au côté des enseignants. Selon les départements, ils ont

parfois défilé en tête de cortège en intersyndicale, ou dans la délégation de leur établissement toutes catégories de personnels confondues. La dynamique d'action engagée dans de nombreux établissements a

fortement contribué à la mobilisation de tous, enseignants et non enseignants.

Le 24 mars par contre, la participation des IATOS tant à la grève qu'à la manifestation nationale à Paris a été beaucoup plus faible, toutes organisations confondues. L'impressionnant cortège parisien était surtout composé d'enseignants. Cela doit nous interroger.

Nos collègues ne sont-ils pas prêts à se lancer dans des actions à répétition ou de longue durée, malgré ce qu'on entend souvent de leur part sur le peu de portée des actions ponctuelles ? Ou bien souhaitent-ils que ces mouvements soient prolongés par des actions plus spécifiquement IATOS ? Faisons le pari que la seconde réponse est la bonne.

C'est d'ailleurs la conclusion qui est tirée par l'intersyndicale IATOS CFDT, CGT, FEN, FSU, qui appelle l'ensemble des personnels autres qu'enseignants du système éducatif à une action unitaire de grève avec manifestation nationale à Paris le jeudi 18 mai prochain (voir pages 12 et 13).

Pour lever le gel de l'emploi public, pour contrer les déclarations "posthumes" de Claude Allègre sur le transfert des IATOS aux collectivités territoriales, il est fondamental de réussir la mobilisation du 18 mai.

En mai, on continue !



Les 16 et 24 mars, il n'y avait pas que les enseignants dans la rue ...

La mobilisation engagée début février dans le Gard et l'Hérault pour la création des postes nécessaires s'est étendue aux lycées professionnels pour le retrait de la Charte du Lycée Professionnel Intégré et du nouveau statut des PLP, puis aux lycées et collèges pour le retrait des chartes Allègre, pour finalement embraser l'ensemble de l'Éducation nationale. Une mobilisation impressionnante qui, dans beaucoup d'établissements, avant et après les 16 et 24 mars a fortement mobilisé les personnels IATOSS, cibles privilégiées du gel de l'emploi public.

Grenoble Cité scolaire "Les Eaux Claires"



La mobilisation a été très forte puisque 80% des personnels (enseignants et ATOS) étaient en grève le 16 mars.

La réunion de préparation de la grève, organisée par la FSU, a rassemblé 62 personnes dont 22 ATOS (y compris 4 CES) sur les 200 personnes environ qui travaillent dans la Cité scolaire. Le 16 au matin, enseignants et ATOS se sont retrouvés pour confectionner des panneaux dénonçant les déficits en postes et l'augmentation de la précarité...

L'après-midi, tous ensemble, nous avons défilé, derrière la banderole de notre établissement, les enseignants portant les revendications des ATOS et les ATOS, celles des enseignants.

La mobilisation s'est renforcée dès l'annonce de la journée nationale du 24 mars. Dix personnes (dont 2 administratifs et 2 TOS) ont immédiatement déclaré qu'elles iraient à Paris. La participation financière de tous les personnels a été sollicitée. La collecte de fonds organisée par un enseignant et un ATOS de

la FSU a couvert, et au-delà, le déplacement des manifestants.

C'est tous ensemble que, dans le prolongement de l'action, nous avons organisé, le 3 avril, une réunion avec les parents d'élèves, qui sont demandeurs de nouvelles rencontres.

C'est dans l'action que s'opère le rapprochement entre les différentes catégories de personnels. Les barrières tombent et le dialogue peut s'engager. C'est l'occasion de constater que nos revendications sont communes et que c'est tous ensemble que nous pouvons les faire aboutir.

Françoise Guillaume

Paris * Lycée et collège "Jacques"

En grève depuis le 7 mars

Au Lycée Jacques Decour (Paris 9^e), la goutte d'eau qui a fait déborder le vase a été l'annonce de la suppression de deux postes d'OEA (ramenée à un) alors qu'en 6 ans, 7 postes d'ATOSS ont déjà été supprimés et que les grévistes estiment à 6,5 les besoins en création (3 OEA, 1 OP Peinture, rétablissement d'un poste de catégorie C à l'intendance, création d'un poste et demi d'administratif supplémentaire).

Exigeant le rétablissement des postes supprimés, refusant le recours

systématique aux emplois précaires et aux entreprises privées (déjà 16 CES sont affectés à des tâches de surveillance pour compenser les 13,5 postes manquants), le 7 mars, la totalité des personnels TOS et plus de la moitié des personnels administratifs se mettent en grève, soutenus par le SNASUB-FSU et le SGPEN-CGT, mais aussi par les organisations enseignantes (SNES, SGEN, FO) ainsi que par les associations de parents d'élèves et par les lycéens qui ont fait une pétition et un concert en solidarité avec les grévistes. Certains enseignants se sont également mis en grève par solidarité.

Université du Havre

178/163* : le symbole de la précarité à l'université

Comme tous, de la maternelle à l'université, les personnels de l'université du Havre se sont mis en grève le 16 mars 2000 à l'appel des confédérations.

A la plate-forme nationale, ils ont ajouté deux points cruciaux pour l'université :

- création de postes d'enseignants et de non-enseignants ;
- demande d'un plan d'intégration massif des non-titulaires.

L'action était menée par la coordination des personnels enseignants et non-enseignants, composée de la FEN (A&I et SNPTES), la FSU (SNASUB et SNESUP), le SGEN-CFDT et de "TOUS UNIS", un groupe de personnels non-syndiqués.

Decour**

Le 13 mars, les représentants syndicaux boycottent le CTP, refusant de cautionner les suppressions de postes.

Les 16 et 24 mars, enseignants et ATOSS manifestent ensemble, formant un cortège particulièrement combatif.

L'ensemble des personnels de Jacques Decour, qui ont reçu le soutien du conseiller municipal PC du 9ème arrondissement, demeurent très mobilisés. Le changement de ministre n'a créé



aucune illusion chez les grévistes qui ont demandé une entrevue au recteur et à Jack Lang et ont écrit à Lionel Jospin pour exiger la satisfaction de leurs revendications.

A la veille des congés de Pâques, les personnels, qui ont l'intention de s'adresser à toute la population, ont décidé d'être à nouveau en grève le 17 avril, jour de la rentrée.

**Patrick le Tuhaut
Dominique Albert**

Tours * Bibliothèque universitaire

Victoire après 12 jours de grève

Fin février, les personnels de la BU de Tours avaient décidé de se mettre en grève le samedi afin de réaffirmer leur opposition au chantage du ministère, qui conditionnait l'attribution de 2 postes de magasiniers au passage de 54 à 56 heures d'ouverture par semaine.

Le 20 mars, le personnel de la section Lettres entamait une grève reconductible, rejoint dès le lendemain par une grande partie des collègues des autres sections.

- Pour le retrait du projet d'extension d'horaire sans remise en cause de l'attribution des 2 postes de magasinier ;
- Pour le recrutement immédiat de contractuels dans l'attente des 6 postes de titulaires manquants ;
- Contre l'embauche de moniteurs pour effectuer des tâches de magasinage.

Après 12 jours de grève, quotidiennement reconduite en assemblée générale, distributions de tracts, signatures de pétitions, AG IATOS-enseignants, interventions dans les AG étudiantes, articles dans la presse locale ... le Président de l'université, unanimement approuvé par le CA, a cédé sur l'ensemble des revendications : le projet d'extension à 56 heures a été retiré et les deux postes de magasiniers annoncés sont maintenus.

Ayant obtenu également le paiement intégral des jours de grève, l'assemblée générale du personnel a décidé le 5 avril de reprendre le travail.

Une belle victoire, qui est un encouragement à une lutte de plus grande ampleur dans l'ensemble des bibliothèques !

**Section SNASUB-FSU
de la BU Tours**

Thionville * Cité scolaire "Hélène Boucher"

La grève a été reconduite quotidiennement jusqu'au 27 mars pour laisser place à des actions plus symboliques et à des grèves ponctuelles.

Au nombre des actions les plus marquantes, on peut citer l'occupation du hall des services centraux et des standards téléphoniques, le blocage du portail de l'UT, l'interception du site Internet de l'université, des distributions de tracts dans la ville.

A plusieurs reprises, la presse locale s'est fait l'écho de notre mouvement.

Des négociations sont maintenant entreprises avec le ministère sur la mise en place d'un plan pluriannuel de création de postes.

**Antoine Cochet
Jean-Luc Nail**

*A l'Université du Havre, sur 341 IATOSS, il y a 178 titulaires et ... 163 précaires !

**Pour plus d'infos,
consultez notre
site Internet :
snasub.lehavre.
free.fr**

En septembre 1998, un poste à temps partiel avait déjà été supprimé à l'intendance de la cité scolaire Hélène Boucher. En 1999, le phénomène s'est accentué avec la suppression de 2,6 postes du fait de la non-compensation des rompus de temps partiel.

Signe de mobilisation, depuis la rentrée 99, l'heure d'information syndicale organisée mensuellement par le SNASUB en direction des personnels ATOSS rassemblait régulièrement 70 % des personnels.

- Le 1er février : la quasi totalité des agents et personnels administratifs d'Hélène Boucher étaient en grève.

- Le 16 mars : 95 % de grévistes parmi les ATOSS qui, dans un courrier adressé aux parents d'élèves, expliquent les raisons de l'action.

Ils demandent :
- le rétablissement des rompus de temps partiel ;
- 35 heures avec créations d'emplois statutaires sans annualisation. Les ATOSS participent en nombre à la manifestation de Metz.

Le 24 mars, la grève est moins suivie chez les ATOSS, mais la mobilisation demeure forte (60 % de grévistes) ; une dizaine d'ATOSS d'Hélène Boucher vient manifester à Paris.

Les personnels demeurent très déterminés. Le 8 avril, à l'appel des cinq fédérations de fonctionnaires de l'Éducation et de la FCPE, ils manifestaient devant l'Inspection académique de Metz contre les suppressions de postes en Moselle.

Jean-Claude Magrinelli

Etendre l'action à l'ensemble de la Fonction publique

La Commission administrative nationale du SNASUB-FSU réunie le 22 mars 2000 constate qu'après la grève et les manifestations du 16 mars, la réponse de Monsieur Jospin a été d'octroyer un milliard de francs à l'Éducation nationale.

Le compte n'y est pas. Un milliard de francs, c'est un jour de fonctionnement de l'Éducation nationale. Nous ne voulons pas que ce soit un milliard de plus pour les réformes de Monsieur Allègre. Ce que nous voulons, c'est la satisfaction de nos revendications. Depuis des années, ce sont des milliers de postes qui ont été supprimés. Nous voulons la création des milliers de postes nécessaires, la fin des recrutements précaires, la titularisation des précaires recrutés.

Nous disons :

- Non au démantèlement du service public et donc de l'Éducation nationale ;
- Non au blocage des salaires ;
- Non à l'annualisation des horaires et à la perte des acquis ;
- Pas touche aux retraites, NON aux 40 annuités, NON aux fonds de réserve.

Nous avons fait grève et manifesté le 16 mars. Le 16 mars a fait la preuve que les personnels veulent poursuivre l'action. L'unité intersyndicale et intercatégorielle est un atout important pour que les revendications des ATOS soient entendues. Dans les établissements scolaires où nombre d'enseignants sont en grève reconductible, il faut nous joindre à la mobilisation partout où les conditions favorables sont réunies. Dans les services centraux, des assemblées générales doivent se tenir pour que les personnels déterminent les conditions et les moyens d'expression des revendications.

La grève et les manifestations du 24 mars vont être massives. C'est pourquoi, la Commission administrative nationale du SNASUB appelle à la tenue d'assemblées générales sur les établissements, dans les services, dans les universités, dans les bibliothèques, tous personnels confondus, avec les syndicats, avec les parents d'élèves et leurs organisations pour élaborer les revendications et décider de la grève.

La Commission administrative nationale du SNASUB mandate la Secrétaire générale pour œuvrer à l'extension de la mobilisation à l'ensemble de la Fonction publique sur les questions de l'emploi public, de la réduction du temps de travail, des retraites et des salaires.

Motion adoptée à la Commission administrative nationale du SNASUB-FSU, le 22 mars 2000 (avant le remaniement ministériel)



18 MAI GRÈVE DES PERSONNELS

" UNIS POUR L'EMPLOI "

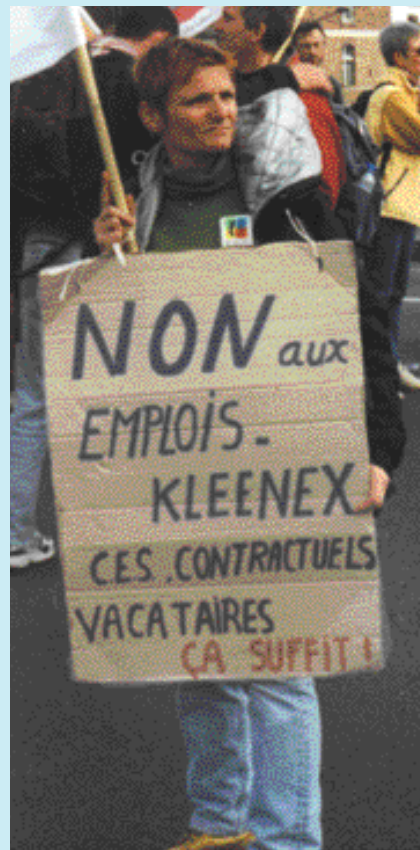
Les syndicats IATOSS des quatre fédérations (A&I, SN, SNASEN, SNB, SNMSU, SNPTES, FERC-SUP, UN-SG, SNASUB, SNUAS-FP, SUMEN, UNATOS, SGEN-CDF)

Le maintien des personnels IATOSS dans le service public d'État, revendication qui prend plus d'importance au vu des dernières déclarations de l'ancien ministre de l'Éducation nationale proposant de confier la gestion des personnels aux collectivités

La création d'emplois IATOSS statutaires indispensables à la satisfaction des besoins du service public d'État

La résorption de l'emploi précaire ;

La réduction du temps de travail, facteur de création d'emplois.



**IATOSS
POUR
LE
G
et MAN
NAT
le 18 MAI**

- Pour contraindre le gouvernement politique,
- Pour amener l'Éducation nationale à prendre les mesures auxquelles nous sommes attachés
- Pour demander de voter les mesures indispensables au service public
- Pour défendre nos acquis
- Pour élargir nos perspectives d'avenir des jeunes


Le 18 mai 2000 Journée nationale des IATOSS


gent :
de la
ore

e
es.
sables
ation ;

ns








Les syndicats IATOSS des fédérations FEN-UNSA, FERC-CGT, FSU et SGEN-CFDT, se sont réunis à nouveau le 11 avril 2000 afin de préparer la journée nationale d'action dont ils étaient convenus pour le 18 mai 2000.

Dans l'attente d'une réponse à la demande d'audience qu'ils ont adressée, ensemble, au nouveau ministre de l'Éducation nationale, le 30 mars 2000, ils ont pu constater que leurs revendications étaient pleinement d'actualité.

Le premier point de la plate-forme revendicative adoptée par l'Intersyndicale IATOSS :

- **maintien des personnels IATOSS dans le statut de la fonction publique d'état**
prend encore plus d'importance au vu des dernières déclarations de l'ancien ministre de l'éducation nationale proposant de confier la gestion des personnels aux collectivités locales.

"UNIS POUR L'EMPLOI", les syndicats IATOSS des quatre fédérations exigent également :

- la création d'emplois IATOSS statutaires indispensables à la satisfaction des besoins du service public d'éducation ;
- la résorption de l'emploi précaire ;
- la réduction du temps de travail, facteur de créations d'emplois.

Sur ces bases, claires et unitaires, ils appellent l'ensemble des personnels à assurer le succès de leur action le **jeudi 18 mai 2000**.

Cette journée de grève avec manifestation nationale à Paris doit être préparée dès aujourd'hui (départ prévu à 13 heures, des précisions sur le parcours seront données ultérieurement).

Tous les responsables locaux des syndicats IATOSS signataires de cet appel, sont invités à se rencontrer pour organiser cette journée et assurer le soutien financier nécessaire à la manifestation.

Paris, le 12 avril 2000

S UNIS
EMPLOI
E
TATION
ALE
O à PARIS

le
anger de

ministre de
le à prendre
riées,
au Parlement
s budgétaires
missions du

emploi,
perspectives

Réussir le 18 mai 2000

Les syndicats IATOS des quatre fédérations du système éducatif, CFDT, CGT, FEN et FSU ont décidé d'appeler ensemble tous les personnels autres qu'enseignants à une journée nationale d'action, avec grève et manifestation à Paris, le jeudi 18 mai 2000, sur la plate forme rappelée ci-dessus, centrée sur les questions de l'emploi public.

Un matériel commun d'appel à la mobilisation, en cours d'élaboration, sera diffusé prochainement.

Les fédérations de parents d'élèves et les organisations lycéennes et étudiantes sont contactées en vue d'obtenir leur soutien.

La manifestation démarrera à 13 heures, sur un parcours dans Paris qui sera précisé ultérieurement, lorsqu'il aura été arrêté en accord avec la préfecture.

L'objectif étant de faire participer le plus grand nombre possible de nos collègues à la manifestation nationale, il importe de s'organiser sans attendre, de manière unitaire, pour les mobiliser et prendre toutes les dispositions matérielles de nature à mettre en place et financer le déplacement sur Paris.

Le changement de ministre ne suffira pas à faire avancer de façon décisive les grandes questions qui concernent directement les IATOS.



Sans la mobilisation déterminée des personnels eux-mêmes, le maintien de nos missions dans le cadre de la fonction publique d'État n'est pas indéfiniment garanti, la levée du gel de l'emploi public risque de rester un vœu pieux, la résorption totale et définitive de la précarité n'avancera pas comme nous le voulons.

Audience Lang

Le 4 avril, la FSU était reçue par Jack Lang et Jean-Luc Mélanchon au ministère de l'Éducation (cf. Pour avril 2000)

7 syndicats de la FSU, dont la SNASUB, étaient représentés dans la délégation.

Au cours de cette audience, Michelle Hazard a insisté sur l'emploi, la résorption de la précarité, la revalorisation et la requalification de nos catégories.

Par ailleurs, afin d'exposer plus précisément au ministre nos propositions concernant les personnels IATOSS, le collectif budgétaire, ainsi que la loi de programmation pluriannuelle, le SNASUB, à la suite de cette entrevue, a sollicité une rencontre spécifique.

Cette demande était accompagnée d'un rappel de nos revendications (ci-contre) qui prouve, s'il en était besoin, que les IATOSS ont d'innombrables raisons de se mobiliser, d'être en grève et de manifester le 18 mai 2000.



Face au nouveau ministre de l'Éducation,



Une véritable reconnaissance du rôle des IATOS

■ Morale

- participation active à l'équipe éducative, à égalité avec les autres personnels,
- davantage de place dans les instances des établissements et les moyens pour exercer leur mandat,
- circulation de l'information auprès des IATOS,
- association des personnels à l'organisation des services, etc.

■ Matérielle

Il faut des IATOS en plus grand nombre pour faire fonctionner correctement le Service public d'Enseignement et de Recherche et pour améliorer les conditions de travail. Les IATOS doivent être qualifiés, ce qui implique le développement de la formation. Leurs qualifications doivent être reconnues au niveau des salaires et des carrières. Ils doivent être stables, donc fonctionnaires de la Fonction publique d'État (et non précaires), leurs garanties statutaires doivent être préservées.

Création et requalification d'emplois, résorption de la précarité, statuts

■ Le déficit en emplois

Il est toujours très important. Dans le champ de syndicalisation du SNASUB, il manque encore :

- environ 20 000 emplois d'administratifs pour les enseignements scolaires, compte tenu du grand nombre de non-titulaires (CES, CEC, contractuels et auxiliaires qui n'ont pas été titularisés par le plan Perben, emplois jeunes), des agents nommés à titre provisoire faute de support adéquat et de la multiplication des tâches nouvelles (bourses de collèges, déconcentration de la gestion des enseignants, etc.),
- près de 20 000 emplois d'IATOS et de personnels de bibliothèque pour l'enseignement supérieur (compte tenu des nombreux non-titulaires, de la comparaison du taux d'encadrement IATOS/Étudiants entre 1985 et 2000, de la multiplication des sites, des filières d'enseignement et des tâches nouvelles, de l'augmentation des horaires d'ouverture au public, etc.).

Il faut donc d'urgence un collectif budgétaire ainsi qu'une programmation pluriannuelle des créations à réaliser.

■ **La résorption de la précarité**

Il y a toujours près de 35 000 non-titulaires qui exercent des tâches dévolues aux administratifs des enseignements scolaires et aux IATOS du supérieur (20 000 CES et CEC, 10 000 contractuels sur ressources propres, plusieurs milliers de contractuels sur emplois ou crédits d'Etat) sans compter les emplois-jeunes auxquels sont de plus en plus attribués des tâches IATOS. Leur situation se dégrade (contrats de courte durée et (ou) à temps incomplet). La loi Perben a exclu de nombreux non-titulaires de son champ, notamment dans l'Enseignement Supérieur. Et il y a eu recrutement de nouveaux non-titulaires au cours du plan.

Nous demandons :

- le recensement de toutes les situations de précarité ;
- un véritable plan de titularisation prenant en compte toutes ces situations, démarrant dès 2001 ;
- la création des emplois nécessaires dont une partie de titulaires remplaçants, notamment dans la filière administrative. Dans cette attente, les crédits de suppléance, qui font cruellement défaut, doivent être augmentés ;
- le maintien dans l'emploi sur l'année complète et à temps complet, pour ceux qui le souhaitent, des non-titulaires. Les contrats de 10 mois et à 90 % maximum sont un véritable détournement de l'esprit de la loi Fonction Publique de 1984. La quasi totalité de ces contrats correspond en effet à des besoins de service permanents et à temps complet ;
- l'arrêt du recrutement de nouveaux non-titulaires.

■ **La sous-traitance et le devenir des IATOS**

En raison du manque d'emplois statutaires, il y a aussi un important recours aux entreprises privées (restauration, ménage, travaux d'entretien...). De plus, des menaces de transfert aux collectivités territoriales, voire au secteur privé, pèsent sur les IATOS.



- deux corps à partir de l'échelle 4 en catégorie C dans la filière technique de recherche et de formation ;
- un repyramidage des emplois de C en B et de B en A.

Le ministère antérieur a rejeté cette proposition et décidé de mettre l'ARF en extinction, les personnels concernés étant reversés soit dans l'ASU, soit dans la filière ITRF. Cela ne règle pas le problème de la dualité statutaire. Devant cette situation, le SNASUB a demandé que les vœux des personnels soient respectés.

le SNASUB réaffirme ses revendications

La défense du Service public et de ses personnels passe par les créations d'emplois à la hauteur des besoins et par le maintien des IATOS dans la Fonction publique d'Etat.



■ **La requalification des emplois**

La structure des emplois IATOS est obsolète. Il y a 60 % d'emplois en catégorie C alors que les qualifications nécessaires et souvent possédées par les personnels se sont fortement élevées.

Nous demandons :

- un seul corps de catégorie C, au niveau le plus élevé, dans la filière administrative et des bibliothèques ;

Et dans l'immédiat :

- le démarrage rapide et l'accélération du plan d'intégration des agents administratifs des services déconcentrés dans les corps des adjoints ;
- une large ouverture des débouchés en B et A ;
- dès 2000, l'élargissement à 40 % des emplois de magasiniers à pourvoir par des magasiniers en chef ;
- un corps d'inspecteur de magasinage à 3 grades ;
- l'intégration en trois ans maximum de tous les BA dans le corps des BAS.

■ **Statuts**

Pour mettre fin à la dualité statutaire dans le supérieur, le SNASUB a proposé la mise en place d'un grand statut rayonnant sur l'ensemble du système éducatif, comprenant une branche administrative et l'autre technique, reprenant ce qu'il y a de meilleur dans chacun des statuts ASU et ITARF.

Ce statut favoriserait la cohérence du système éducatif et la solidarité entre les personnels.

Dans l'immédiat, nous demandons que :

- les transformations d'emplois soient prévues en fonction des vœux de ces collègues ;
- la validation d'acquis des SARF et des ATARF souhaitant intégrer la filière IT soit automatique ;
- la règle non statutaire des trois ans de titulaire dans un corps de SARF ou ATARF ne soit pas imposée pour ceux qui veulent aller dans l'ASU ;
- le passage du grade provisoire d'adjoint technique (échelle 4) à celui d'adjoint technique (échelle 5) se fasse par liste d'aptitude en fonction de l'ancienneté et que les moyens budgétaires adéquats soient dégagés.

Par ailleurs, tous les personnels A, B, C de l'ASU qui exercent des fonctions de traitement de l'information hors de l'Enseignement supérieur doivent pouvoir être intégrés dans la filière technique de RF s'ils le souhaitent.

Pour l'avenir, nous souhaitons qu'une réflexion associant les personnels soit menée sur la dualité statutaire.

Salaires et carrières

Comme pour l'ensemble des fonctionnaires, la dévalorisation des salaires et des carrières des IATOS est importante et il y a parmi eux de nombreux "bas salaires".

Nous demandons le rattrapage des pertes subies, la revalorisation de l'ensemble des carrières à partir d'un Minimum Fonction publique porté à 8000 F net par mois. Cette revalorisation devrait permettre un déroulement correct de carrière, comprendre un cylindrage des corps et un fort élargissement des possibilités de promotion dans les corps supérieurs.

Réduction du temps de travail et services à temps partiel

La RTT doit être un instrument de lutte contre le chômage et la précarité, d'amélioration des conditions de vie et de travail ainsi que du Service Public.

Nous refusons l'annualisation, facteur de flexibilité de l'emploi et de remise en cause des droits et garanties des personnels.

Nous demandons l'application aux IATOS des 35 heures hebdomadaires sans diminution des congés, avec les créations d'emplois en conséquence.

Par ailleurs, les temps partiels doivent être compensés à hauteur de la quotité de service libéré et non sur la base de la seule quotité financière.

Gestion des personnels IATOS

La déconcentration de la gestion entraîne un blocage des possibilités de mutation et des inégalités au niveau de la notation et de l'avancement des personnels avec des barèmes différents selon les académies. Lorsqu'elle a lieu jusqu'au niveau des établissements, comme dans l'Enseignement supérieur, on assiste à une véritable dérive vers une gestion de type privé, sans barème et avec une évaluation individuelle par rapport à des objectifs de rentabilité, qui entraîne une forte



dépendance des personnels vis-à-vis des chefs d'établissement.

Le profilage des postes remet en cause les principes de la Fonction publique et l'égalité de traitement des fonctionnaires qui doivent pouvoir occuper tout emploi correspondant à leur grade (principe de séparation du grade et de l'emploi). Il est un obstacle au principe de mobilité et conduit également à des dérives, le profil étant souvent établi en fonction de la personne que l'établissement souhaite recruter.



Nous demandons :

Pour l'ASU :

- la suppression du système de cotation des emplois chez les CASU et de tout profilage de poste,
- le maintien du recrutement et de la gestion nationale du mouvement de la catégorie A,
- le retour à une gestion nationale pour les autres

actes de gestion du A et pour la catégorie B,

- l'institution d'un barème national pour la gestion de la catégorie C (notation, avancement, mutation).

Pour les ITARF :

- nous refusons la déconcentration de leur gestion et de leur recrutement au niveau académique et encore plus au niveau des établissements,
- nous souhaitons l'instauration d'un véritable mouvement,
- nous revendiquons des CAPA préparatoires aux CAPN et l'utilisation de barèmes objectifs aux deux niveaux.

Pour les personnels de bibliothèques :

- l'utilisation d'un barème est également indispensable.

Pour le Supérieur, nous demandons :

- l'annulation du décret instaurant les CPE, l'ouverture de discussions sur les nouvelles Branches d'activité professionnelle des IT et notamment sur la BAP "Gestion Scientifique et Technique" qui cloisonne les personnels dans certaines tâches.

D'une manière générale, pour tous les IATOS nous demandons le maintien des garanties statutaires gage d'indépendance des fonctionnaires vis-à-vis de toutes les pressions qui peuvent s'exercer sur eux et donc facteur d'égalité de traitement des usagers sur tout le territoire.

Par ailleurs, nous demandons un fort développement de la formation des personnels, dans toutes ses dimensions, ce qui suppose un déblocage des crédits nécessaires, le développement de l'action sociale et culturelle, l'amélioration des locaux de travail, de la restauration des personnels, des conditions d'hygiène et de sécurité ainsi que le respect des droits syndicaux.

Statuts de la filière bibliothèque Retour à la case départ !

L'Intersyndicale des bibliothèques vient d'apprendre que le ministère de la Fonction publique remettait en cause le projet de création du corps des assistants de bibliothèque.

Pour les inspecteurs de magasinage

C'est un véritable recul : ce statut devait permettre enfin leur reclassement dans un statut B type à trois grades, c'est-à-dire leur offrir les possibilités de carrière "normale" de la catégorie B (promotions en classe supérieure et classe exceptionnelle). Mais la Fonction publique n'accepte pas ce reclassement et propose simplement un 2ème grade. Pourquoi ? Mystère... Demander le statut B type n'a pourtant rien d'exorbitant, les collègues de la Fonction publique territoriale, eux, ont été reclassés depuis longtemps !

Pour les BA

L'Intersyndicale avait toujours demandé que l'intégration des inspecteurs dans le B type s'accompagne d'un plan d'intégration de la totalité des BA dans un corps supérieur. Loin de répondre à cette revendication, le ministère prévoyait d'intégrer les BA dans le nouveau corps d'assistant puis d'intégrer une partie seulement dans le corps des BAS.

Dès le début, nous avons protesté contre cette nouvelle division que le ministère allait ainsi instaurer chez les BA. A l'initiative du SNASUB-FSU, l'Intersyndicale a alors appelé les personnels à la grève, le 27 mai 1999, pour obtenir le passage de l'ensemble des BA au minimum dans le corps des BAS. Mais cette revendication était restée sans réponse concrète à ce jour, l'administration refusant toujours de prendre le moindre engagement précis.

L'annonce de la remise en cause du statut d'assistant a donc été accueillie avec soulagement par beaucoup de BA : à défaut d'être intégré(e)s en BAS, les BA garderont au moins leur statut et ne seront pas reclassé(e)s dans le corps

des assistants, dont les fonctions ne correspondent pas du tout aux leurs.

Mais il semble que le ministère de la Fonction publique remette également en cause le projet d'intégration de BA en BAS : il n'est plus question que de "mise en extinction du corps des BA" : il suffit alors d'attendre que les BA partent en retraite pour transformer au fur et à mesure leur poste en poste de BAS (ou en tout autre poste)...

Les BA resteraient donc BA, avec pour seule perspective la promotion au choix en BAS ou en bibliothécaire, à raison de 1/6ème du nombre de postes offerts aux concours (soit 5 possibilités cette année en BAS).

Pour les magasiniers

Après l'absence de concours d'inspecteur de magasinage depuis deux ans, beaucoup de magasiniers attendaient avec impatience celui d'assistant. Mais la remise en cause de ce statut fait disparaître cette perspective d'accès à la catégorie B !

L'avenir des uns et des autres, personnels de magasinage et BA, est ainsi fortement compromis (à cela s'ajoute la forte diminution du nombre de postes prévus pour le concours de magasinier en chef).

Il est donc nécessaire que les personnels se mobilisent tous ensemble pour faire avancer les revendications des uns ET des autres :

- l'intégration de la totalité des BA dans un corps supérieur, au minimum celui des BAS ;
- l'intégration des inspecteurs de magasinage dans un statut de catégorie B type ;
- des créations massives de postes dans ce statut B type afin d'offrir aux magasiniers de réelles possibilités d'avancée de carrière, par concours ou promotion, en catégorie B.



L'Intersyndicale des bibliothèques a demandé à être reçue en urgence par le Premier ministre et rendra compte tout de suite de cette entrevue. Mais, dès maintenant, on peut commencer à préparer une nouvelle étape de la mobilisation !

Anne-Marie Pavillard

CONCOURS MAGASINIER EN CHEF 2000

Dès l'annonce de la diminution du nombre de postes mis au concours de magasinier en chef (99 au lieu de 178), l'Intersyndicale bibliothèques a vivement protesté (courrier au ministère, pétition, ...), en exigeant que les mesures de repyramidage inscrites dans la Loi de finances 2000, obtenues lors de la grève des bibliothèques de décembre 1998, soient respectées.

Le ministère justifie la diminution des postes mis au concours par le nombre de postes restés vacants à la BNF suite au maintien dans leur établissement des magasiniers spécialisés reçus au concours de magasinier en chef en 1999. C'est inacceptable.

Dans l'immédiat, signez la pétition qui circule actuellement dans vos établissements et renvoyez la très rapidement au ministère* (si vous ne l'avez pas, contactez-nous d'urgence).

* Pétition à envoyer à :
Madame Béatrice GILLE, Directrice de la DPATE
Ministère de l'Education nationale
142 rue du Bac, 75007 Paris
et envoyer copie au syndicat de votre choix.

CTPM de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scrutin du 28 mars 2000

C'est le premier renouvellement du CTPM créé en 1994, à l'occasion de la constitution d'un ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche séparé du reste de l'Education nationale. Le renouvellement aurait dû avoir lieu en 1997 !

Aujourd'hui, alors que services divers et militants syndicaux travaillent depuis l'été dernier pour cette élection, la question même de la survie de ce CTP est posée, avec la récente création d'un ministère de la recherche (l'Enseignement supérieur étant intégré à celui de l'Education nationale). L'étude de nombreux projets de décrets relatifs aux statuts des personnels, en attente depuis de longs mois, risque encore d'être retardée. A quoi joue-t-on au niveau gouvernemental ?

Cette élection était particulièrement difficile en raison de sa forme (référendum sur sigle des fédérations), du type d'électeurs, du grand nombre d'organisations qui se présentaient, du système à deux tours instauré par la loi Perben de 1996 et du fait que le second tour se situait le lendemain du vote pour le renouvellement des CAP de l'ASU et peu après la mise en place des CPE.

Etaient électeurs les ATOSS, une petite partie des enseignants chercheurs, (dont les hospitalo-universitaires) et les non-titulaires de droit public en fonction dans les EPSCP et les EPST, y compris ceux rémunérés sur ressources propres. Avec les nombreux vacataires enseignants, recrutés parfois pour effectuer 1 ou 2 heures d'enseignement par semaine, les non-titulaires étaient largement majoritaires sur la liste électorale, ce qui explique le faible nombre de votants (19 % au 1er tour, 20,5 % au second tour).

Pour calculer la représentativité des fédérations au CTPM ESR, les résultats de ce scrutin représentent moins du quart

de ceux qui vont être pris en compte. La plus grosse part provient du nombre de voix obtenues lors du dernier renouvellement du Comité Technique Paritaire Universitaire (enseignants chercheurs) du CTPC du CNOUS, des CAPN des ITA et des ITARF, des personnels de bibliothèque, des enseignants de l'ENSAM et des

enseignants du second degré exerçant dans le Supérieur (pour qui un dépouillement a été effectué séparément en décembre 1999, ce qui n'était le cas que de quelques académies en 94). Par ailleurs, 2 sièges sur 15 sont, pour l'instant, réservés aux syndicats des chercheurs les plus représentatifs.

Il est difficile d'établir une comparaison avec le scrutin de 1994, en raison de la modification du corps électoral, les enseignants du second degré ne participant plus à cette élection (d'où une baisse du nombre d'inscrits et de votants). En outre, 10 fédérations se présentaient au vote contre 8 en 1994.



Notons toutefois que, dans ces nouvelles circonstances, la FEN perd plus de 14 % des voix, le SGEN-CFDT progresse de 4 %, FO de près de 3 %, la CGT et la FSU d'environ 0,6 %.

Il faut souligner le bon score de la FSU dans certains établissements où notre fédération arrive en tête : 47,4 % à Lyon 2 ; 46,75 % à Metz ; 46,4% à Avignon ; 44,8 % à Nancy II ; 41,5 % à l'Université de Savoie ; 37,6 % à Lille 1 ; 36,1 % à Dijon ; 32,5 % à Toulon. Au total, la FSU est majoritaire dans une quarantaine d'établissements. Dans de nombreux cas, les militants du SNASUB ont fortement contribué à ces résultats. Une comparaison plus adéquate avec l'élection de 1994 sera faite en intégrant dans les résultats actuels ceux des enseignants relevant des statuts du second degré.

Monique Vidal

Résultats des élections des représentants des personnels au CTPM de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

	10 mai 1994	28 mars 2000	Evolution
Inscrits	85 931	77 048	- 8883
Votants	16 509 (19,21 %)	15 847 (20,56 %)	- 632
Exprimés	15 652 (18,21 %)	14 675 (19,04 %)	- 997
FEN-UNSA	33,24 %	18,96 %	- 14,28 %
SGEN-CDFP	13,56 %	17,56 %	+ 4 %
FSU	16,16 %	16,74 %	+ 0,58 %
FERC-CGT	12,61 %	13,27 %	+ 0,66 %
SNPRESS-FO	9,96 %	12,75 %	+ 2,79 %
SNHU	7,02 %	7,35 %	+ 0,33 %
CSEN	4,50 %	4,47 %	- 0,03 %
SUD Education		3,68 %	
CGC	2,96 %	3,04 %	+ 0,08 %
CFTC		2,14 %	

Faut-il créer une 4^{ème} Fonction publique pour les personnels du Supérieur ? *

A l'heure où, dans tout le système éducatif, les personnels IATOS se mobilisent pour le maintien dans la Fonction publique d'Etat, la question posée ressemble à de la provocation.

Non seulement le SNASUB est totalement opposé à l'idée d'une 4^{ème} Fonction publique pour les personnels de l'Enseignement supérieur mais il se bat contre les tentatives actuelles de vider la Fonction publique d'Etat de son contenu, contre les menaces de transfert des IATOS aux collectivités territoriales, voire carrément au secteur privé (il est question de les "externaliser"), ainsi que pour un grand statut de tous les IATOS, à l'intérieur de la FPE, ce qui renforcerait les solidarités entre les personnels et la cohésion du système éducatif.

Pourquoi cette revendication de maintien de tous les IATOS dans la FPE ?

Les garanties statutaires conquises par les personnels de la FPE préservent leur indépendance vis-à-vis de toutes les pressions qui peuvent s'exercer sur eux. C'est une condition indispensable pour assurer l'égalité de traitement des usagers sur tout le territoire.

Listes d'aptitude IARF

Possibilités de promotions au 1er janvier 2001

Corps	Possibilités
IGR	11
IGE	36
ASI	27
TCH	94
ADT	104
AGT	65
ATA	3
SEA	16
ADA	18

Les CAPN, chargées de faire des propositions au ministère, se réuniront, selon le corps, entre le 5 et le 21 juin 2000.

pour avoir un emploi. Le lauréat doit "se vendre" pour en trouver un. Il doit être accepté par une collectivité territoriale, ce qui suppose trop souvent, notamment pour les personnels appelés à exercer des responsabilités, qu'il soit en accord politique avec les élus.

Dans l'Enseignement supérieur, la situation se dégrade fortement : sous couvert de "gestion de proximité", de "gestion au mérite", de renforcement du "gouvernement" des universités, se développe une gestion de type privé empreinte d'arbitraire et de clientélisme. Par ailleurs, le refus gouvernemental de créer les emplois IATOS nécessaires au bon fonctionnement du Service public, qui va de pair avec la volonté de rendre les personnels plus malléables et corvéables, provoque l'extension de la précarité d'emploi et de la sous-traitance.

Sous la pression de ces différents facteurs, les garanties statutaires volent en éclat et le Service public d'Enseignement supérieur et de Recherche est fortement mis en danger.

La création d'une 4^{ème} Fonction publique pour le Supérieur aggraverait encore cette situation et conduirait à la privatisation, d'abord de ce secteur, puis de l'ensemble du système éducatif, au détriment des étudiants et des élèves comme de la société toute entière. Pour mieux répondre à la demande sociale de formation, pour accomplir correctement toutes ses missions au service de tous, le Service public d'Enseignement supérieur et de Recherche doit être conforté et développé. Ses personnels doivent être maintenus dans la FPE dont le statut doit être revivifié.

Monique Vidal

* Réponse à Vie Universitaires sur la question concernant la création d'une 4^{ème} Fonction publique pour le supérieur



Mise en extinction de l'ARF

Dernières informations données par le ministère

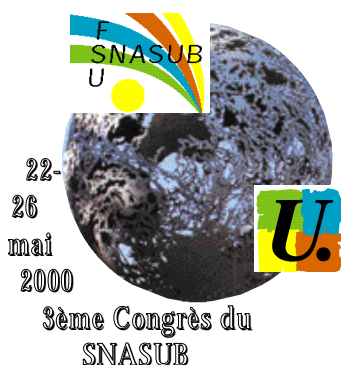
> Ancienneté de service

Celle qui sera retenue pour la première vague de détachement /intégration sera l'ancienneté de services dans les établissements d'enseignement supérieur (puisque les mesures budgétaires ne portent que sur le chapitre 31.05) y compris les services en tant que contractuel (sauf rémunérés sur ressources propres).

> Diplômes ou acquis professionnels

Pour les agents ayant accédé aux corps de SARF et ATARF par concours interne ou liste d'aptitude, et qui ne possèdent donc pas les diplômes requis pour accéder aux corps de techniciens ou d'ingénieurs d'études, l'administration centrale fera une interprétation large et bienveillante des textes parlementaires.

3ème Congrès du SNASUB N'oubliez pas voter



Il ne vous reste plus que quelques jours pour vous prononcer ...

Vous devez voter avant le 5 mai, dernier délai, le cachet de la poste faisant foi. Après, il sera trop tard.

Si vous avez égaré votre matériel de vote, contactez votre secrétaire académique ou le SNASUB national.

Ordre du jour du Congrès *

Lundi 22 mai
10 H

Commission des mandats

15 H - 19 H

Plénière

présidée par Maurice Illouz, secrétaire académique de Montpellier

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption de la procédure de vote
- Élection de la commission des conflits
- Rapport de la commission des mandats
- Complément au rapport financier
- Rapport de la commission des comptes
- Complément au rapport d'activité
- Débat

Mardi 23 mai
8 H 30 - 12 H 30
14 H 30 - 19 H

Commissions par secteur

- ♦ EPLE (Mylène Martinez)
- ♦ Services (Arlette Lemaire, Sylvie Donné)
- ♦ Bibliothèques (Anne-Marie Pavillard)
- ♦ Supérieur (Monique Vidal)

♦ Jeunesse et Sports (Rachel Schneider)

♦ CROUS (Pierre Pieprzownik)

16 H 30 - 19 H 30

Commissions transversales

- ♦ Droits et libertés (Arlette Lemaire)
- ♦ Femmes (Anne-Marie Pavillard)
- ♦ Site Internet SNASUB (Béatrice Bonneau)

Mercredi 24 mai

Commissions transversales

8 H 30 - 12 H 30

14 H 30 - 19 H

- ♦ Revendications 1 Sécu, retraite, fiscalité, salaires, droits collectifs, droits individuels (Jacques Aurigny)

- ♦ Revendications 2 Missions, emploi, formation, statuts (Philippe Rampon)

16 H 30 - 19 H 30

- ♦ Vie interne (Pierre Pieprzownik)

Jeudi 25 mai

Plénière

8 H 30 - 12 H 30

(Présidence Jean-Paul Cagne, Roger Le Marc)

Rapport des commissions sectorielles - Débat

14 H 30 - 18 H 30

(Présidence Marie Ganozzi, Gilberte Jacob)

Rapport de la commission revendications - Débat

19 H - 20 H

Réunion de la Commission administrative nationale

Élection du Bureau et du Secrétariat national

20 H
Méga Teuf !

Vendredi 26 mai
Plénière

8 H 30 - 12 H 30
(Présidence Dominique Gérardin, Pierre Pieprzownik)

Rapport des commissions sectorielles (fin)

Rapport des commissions transversales
(Vie interne, Droits et libertés, Femmes, Site Internet SNASUB)

Clôture du Congrès

* Ordre du jour proposé par la CAN du 22 mars 2000, sous réserve d'adoption par le Congrès

Rappel

Votre matériel de vote (bulletin, enveloppe T et enveloppe blanche) se trouve dans *Convergences spécial Congrès n° 2*. Les textes sur lesquels vous êtes amenés à vous prononcer se trouvent dans les deux *Convergences spéciales* (n°1 et 2)

Pour savoir

- Plus précisément où trouver les textes dans les bulletins spéciaux ?
- Qui aura le droit de vote au Congrès ?
- Comment doivent être constituées les délégations académiques ?
- Comment voter ?

Consultez *Convergences spécial Congrès n° 2* (pp. 2-3)



Le 3^{ème} Congrès national du SNASUB se tiendra du 22 au 26 mai, à l'Agora,

Centre international d'accueil et d'éducation permanente
Avenue du Languedoc 30900 Nîmes
Tél. : 04 66 84 30 52

Vous êtes délégué(e)

Vous bénéficiez d'une **autorisation d'absence de droit**.

Votre secrétaire académique vous remettra votre convocation, justificatif de votre absence, la fiche d'inscription au Congrès ainsi que le fichet de réduction SNCF et vous fournira toutes les informations pratiques nécessaires.

Bienvenue à Nîmes ...

Le XX^{ème} siècle a-t-il radicalement changé la vie des femmes ?



L'an 2000 sera une année de mobilisation pour les femmes, avec la **Marche mondiale**, sur laquelle nous reviendrons dans le prochain *Convergences*. Mais auparavant, nous avons demandé à Gisèle Halimi, avocate, militante dès l'origine pour le "Droit de choisir", de revenir sur ce qui, pour elle, a fondamentalement changé dans la vie des femmes au cours des dernières décennies.

Gisèle Halimi :
Au cours de ce XX^{ème} siècle, il y a eu deux réformes "révolutionnaires" que je qualifierai de "réformes iceberg" dans le sens où leurs racines ont produit des mutations fondamentales de notre société.

Le droit de choisir de donner ou de ne pas donner la vie : la contraception et l'interruption volontaire de grossesse.

Une loi répressive qui ne donne pas la possibilité de ne pas la transgresser est une loi injuste. C'était le cas de la loi de 1920. Elle punissait des femmes dans un domaine vital, sans leur donner le choix, puisqu'elles n'avaient ni éducation sexuelle, ni accès réel à la contraception. C'est d'ailleurs pourquoi, en 1971, j'ai nommé le mouvement que nous avons fondé "Choisir", parce que là est la véritable liberté. En conquérant le "droit de choisir", les femmes sont devenues responsables d'elles-mêmes. Le fameux slogan "Mon corps m'appartient" était un cri de libération. Quelqu'un qui n'a pas de pouvoir sur son corps n'est pas un être libre. Jusque là, à cause de cette fatalité physiologique à laquelle nous étions soumises, nous étions esclaves de notre corps. Or, nous ne sommes pas qu'un corps, mais des intelligences, des sensibilités, des libertés.

"Le droit de choisir" a été le levier essentiel de la libération des femmes et les racines de cet "iceberg" ont soulevé toute la société. Les femmes sont devenues libres dans leur vie, dans leur projets, pour planifier des études, faire une carrière, prévoir quand elles feraient ou non un enfant. Le choix philosophique et individuel de la femme de créer une famille a fondamentalement transformé cette structure hiérarchique et répressive surmontée du "paterfamilias", en un havre affectif. Le lien relationnel entre l'homme et la femme devient radicalement différent. Enfin, cette réforme a, contre toutes les Eglises, l'extrême-droite et la morale puritaine, consacré le droit au plaisir de la femme.

Mais en ce qui concerne l'IVG, on ne peut se contenter de la législation existante, insuffisante et anachronique. Il faut augmenter les délais, supprimer l'autorisation pour les mineures, sanctionner ceux qui empêchent une femme d'avorter ou l'y obligent.

La dignité citoyenne : la parité

Dans une démocratie, les évolutions législatives passent par les assemblées parlementaires. Le pouvoir, la décision, la responsabilité doivent être l'affaire des hommes et des femmes. Mais, en France, à l'Assemblée nationale et au Sénat siègent 93 % d'hommes et la loi récente se contente de "favoriser" l'égal accès des femmes aux mandats politiques, mais il n'est jamais question réellement de "parité". Or, la parité est une philosophie. L'accès égal est un moyen technique. C'est différent. "Favoriser" est ambigu, cela peut signifier 2 ou 3 femmes en plus dans les assemblées législatives aussi bien que 50 %. C'est une question d'interprétation... Quoi qu'il en soit, la dynamique qui a été créée est irréversible.

Mais la parité, ce n'est pas seulement 50/50, c'est l'apport d'un vécu, d'une éthique, d'une problématique différents. Pour les femmes, la politique n'est pas une carrière, c'est un engagement.

Pour les femmes, rien n'est jamais acquis.

C'est important que les femmes - surtout les jeunes - le sachent. Dès qu'il y a un problème politique, les femmes redeviennent précaires dans tous les domaines, et en particulier dans le travail avec le temps partiel qui est un véritable ghetto, puisque 83 % des temps partiels sont assurés par des femmes. Quand on parle de choix, c'est faux, la réalité, c'est la flexibilité, l'éclatement du temps.

En permanence, il faut se mobiliser pour la consolidation des acquis, mais il faut aussi se battre pour acquérir ce que nous n'avons pas. L'égalité professionnelle, par exemple, est actuellement un leurre.

De même, pour faire cesser les violences faites aux femmes, il faudrait que soient prises des mesures très fortes et très répressives, mais qui va les voter ? L'Assemblée nationale ? Pensez-vous réellement que des hommes vont voter des peines d'emprisonnement pour ceux qui battent leur femme ?

"Choisir" est partie prenante de la Marche mondiale des femmes, mais les femmes ne doivent plus se contenter de manifester, de pétitionner. Il faut certes descendre dans la rue, faire du lobbying, mais il faut également aller au sommet là où on décide, là où on prend les responsabilités, là où on partage le pouvoir, dans toutes les assemblées de la République.

Propos recueillis par Béatrice Bonneau

Ne vous en laissez pas compter ...



Le fonctionnaire a droit, après service fait, à un traitement. L'agent peut contester le non-versement de sommes dont il estime qu'elles lui sont dues. Dans d'autres cas, le versement du traitement fait l'objet de contestations par l'administration elle-même ou par des tiers.

Sommes dues par l'administration à l'agent

Comme toutes les dettes des collectivités publiques, (loi du 31. 12. 1968) les traitements publics se prescrivent par quatre ans. C'est donc dans ce délai que la demande de paiement doit être faite, à l'autorité administrative ou par voie juridictionnelle. En cas de privation illégitime de traitement (par exemple lorsque l'administration commet des erreurs dans le décompte des rémunérations), le fonctionnaire a droit à des intérêts légaux dès lors qu'il

a demandé le versement des sommes dues à titre principal. Ces intérêts doivent toutefois être demandés, et ils sont dus à compter de la date de réception de la réclamation du principal par l'autorité compétente. La demande des intérêts de retard peut soit être présentée directement à l'administration, soit faire l'objet d'une requête auprès du tribunal administratif. Ils sont calculés sur la base de l'intérêt légal (loi 75-619 du 11 juillet 1975). La demande d'intérêts de retard est également recevable dans les limites de la déchéance quadriennale.

Sommes dues par l'agent

Par la saisie-arrêt le créancier intercepte ce qui est dû. La rémunération ayant toutefois un caractère alimentaire, le code du travail (applicable dans ce domaine aux fonctionnaires, cf. loi du 24 août 1930) définit des mesures de protection limitant les droits du créancier à l'encontre du salarié. Les rémunérations ne sont donc saisissables (ou même cessibles volontairement pour se libérer de sa dette) que

dans certaines proportions, et selon des seuils de rémunération affectés d'un correctif pour personne à charge. Seule la rémunération nette doit être prise en compte. Sont exclues les sommes dont le montant dépend des charges de famille.

Les prélèvements sur les traitements ne peuvent dépasser la quotité saisissable ou cessible fixée par l'article R 145-2 du code du travail. Les proportions sont fixées comme suit (décret n° 99-1150 du 28 décembre 1999) :

Tranche de rémunération annuelle	inférieure ou égale à 18 900 F	de plus de 18 900 F à 37 500 F	de plus de 37 500 F à 56 300 F	de plus de 56 300 F à 74 800 F	de plus de 74 800 F à 93 400 F	de plus de 93 400 F à 112 200 F	plus de 112 200 F
Quotité saisissable	1/20 ^{ème}	1/10 ^{ème}	1/5 ^{ème}	1/4	1/3	2/3	totalité

Les seuils annuels sont augmentés de 7000 F par personne à la charge du débiteur (soit 588,33 F mensuels).

Sommes dues à des tiers

Il s'agit alors de l'exécution d'une décision de justice. Il faut noter que les règles de protection ci-dessus ne s'appliquent pas à l'encontre des détenteurs de créances alimentaires. Toutefois la loi garantit un minimum de ressources (le montant mensuel du RMI) même lorsque la totalité des rémunérations peut être saisie.

Sommes dues à l'administration

Le remboursement de trop-perçu : lorsque des rémunérations sont payées en dépassement des droits acquis, le comptable du Trésor responsable du recouvrement des sommes indûment payées a le choix entre les deux moyens applicables en la matière :

- le précompte, qui est le moyen de régularisation le plus utilisé ; il s'agit de la saisie-arrêt prévue à l'article L 145-2 du code du travail
- le titre de perception, utilisé plutôt lorsque les sommes à régulariser sont d'un montant important.

Si le fonctionnaire peut établir que l'administration a commis une faute, il peut recevoir une indemnité en raison du

versement qu'il a effectué : ainsi, un traitement qui a continué à être payé malgré les renseignements donnés par l'intéressé (celui-ci ne doit en effet pas accepter un traitement qui ne lui est pas dû) est considéré comme une faute de l'administration.

Pierre Boyer

Pour plus de précisions : contactez-nous au 01 42 46 05 09 ou sur snasubcr@softel.fr



lu pour vous

infos pratiques

par Pierre Boyer



Arrêté du 18 février 2000 fixant le contingent d'emplois (1628) pour le **recrutement d'agents administratifs** des services déconcentrés du M.E.N. par concours réservé (J.O. du 16 mars 2000).

Arrêté modificatif du 1er mars 2000 portant délégation de pouvoir en matière de **gestion des personnels d'encadrement** (J.O. du 10 mars 2000).

Loi n° 2000-197 du 6 mars 2000 visant à renforcer le rôle de l'école dans la prévention et la détection des faits de **mauvais traitements à enfants** (J.O. du 7 mars 2000).

Décret modificatif n° 2000-198 relatif au **reclassement des fonctionnaires reconnus inaptes** à l'exercice de leurs fonctions

(J.O. du 7 mars 2000).
 Circulaire du 6 mars 2000 relative à l'amélioration de **l'accès des femmes à l'encadrement supérieur** de la fonction publique de l'Etat (J.O. du 7 mars 2000).

Circulaire du 6 mars 2000 relative à la **simplification des formalités et des procédures administratives** (J.O. du 7 mars 2000).

Décret n° 2000-201 du 6 mars 2000 modifiant les décrets n° 82-451 relatif aux **CAP** et n° 82-452 relatif aux **CTP** (J.O. du 7 mars 2000).

Arrêté du 7 mars 2000 autorisant l'ouverture de concours pour le **recrutement de conservateurs stagiaires** élèves de l'ENSSIB (J.O. du 9 mars 2000).

Arrêté du 10 mars 2000 fixant le nombre d'emplois mis au concours pour le **recrutement de**

magasiniers en chef de bibliothèque (externe : 10 ; interne : 80) (J.O. du 15 mars 2000).

Note du 9 mars 2000 relative à la **mobilité interagadémique des personnels ATOS** (agents et adjoints administratifs) pour la prochaine rentrée scolaire (B.O.E.N. n° 11 du 16 mars 2000).

Rectificatif du 10 mars 2000 concernant la répartition des postes offerts aux **concours réservés d'agents administratifs** (B.O.E.N. n° 11 du 16 mars 2000).

Arrêté du 21 mars 2000 fixant le nombre d'emplois offerts aux concours pour le **recrutement de magasiniers spécialisés** (externe : 100 ; interne : 49) (J.O. du 24 mars 2000).

Arrêté du 15 mars 2000 fixant la liste des

organisations appelées à désigner des représentants aux **CHS des CRDP** et le nombre de sièges attribués à chacune d'elles (B.O.E.N. n° 12 du 23 mars 2000).

Décret modificatif du 17 mars 2000 relatif aux dispositions statutaires applicables à l'emploi de **secrétaire général d'académie** (J.O. du 24 mars 2000).

Circulaire n° 2000-044 du 23 mars 2000 relative aux **CAP des personnels des bibliothèques** (B.O.E.N. n°

13 du 23 mars 2000).
 Circulaire n° 2000-043 du 23 mars 2000 relative au **recrutement d'emplois jeunes cadre de vie** (recrutement, activités) **dans les EPLE** (B.O.E.N. n° 13 du 23 mars 2000).

Décrets du 27 mars 2000 relatifs à, la **composition du gouvernement** (J.O. du 28 mars 2000) et n° 2000-298 du 6 avril 2000 relatif aux **attributions du ministre de l'éducation nationale** (J.O. du 7 avril 2000).

Vous voulez adhérer au SNASUB... Calculer votre cotisation, c'est très simple !

- Multipliez l'indice nouveau majoré figurant sur votre bulletin de salaire par le taux de cotisation indiqué sur le bulletin d'adhésion.
- Si vous êtes à temps partiel, votre cotisation diminue en conséquence.
- Si vous touchez la NBI, ajoutez à l'indice les points de NBI.
- Adjoint administratif 4ème échelon, INM 281
281 x 1,40 F = 393,40 F arrondi à 393 F
- Bibliothécaire adjoint spécialisé, 6ème échelon, INM 353, à 80%
353 x 1,50F = 529,50 F ; 80% de 529,50 F = 423,60 F (arrondi à 424 F)
- AASU, 10ème échelon, INM 581, 28 points de NBI
581 + 28 = 609 x 1,60 F = 974,40 F (arrondi à 974 F)

se syndiquer...

BULLETIN D'ADHESION au S.N.A.S.U.B. - F.S.U. 1999/2000

Académie Réadhésion Nouvelle adhésion

Monsieur , Madame Nom, Prénom

Lieu d'exercice

Grade Indice

Secteur : Administration Bibliothèques Intendance ITARF

Exerçant dans : Etablissements Services Supérieur

Adresse personnelle

Adresse professionnelle

Tél. personnel Tél. travail Fax

E. mail

Cotisation 1999/2000 : par point d'indice nouveau majoré (cf. bulletin de salaire) + points NBI (arrondir au franc le plus près) :

- salaire jusqu'à l'indice 300 nouveau majoré : 1,40 F par point d'indice }
- salaire entre l'indice 301 et l'indice 400 : 1,50 F par point d'indice } + points NBI
- salaire à partir de l'indice 401 : 1,60 F par point d'indice }

- Contractuels à durée déterminée inférieure à 12 mois jusqu'à l'indice 230 : 200,00 francs.
 - Contractuels à durée déterminée et contractuels nommés pour une année : selon l'indice et la quotité.
 Retraités : 50 % - Temps partiel : au prorata temporis.

Chèque à l'ordre du SNASUB, à envoyer au trésorier académique (adresses page 2) ou au Trésorier national : Jacques Soudain, Snasub, 3-5, rue de Metz, 75010 Paris. Pour quelques académies, à titre expérimental, possibilité de paiement échelonné par prélèvement automatique. Contactez votre trésorier académique.

**3ème Congrès
du SNASUB-FSU
Nîmes
22 - 26 mai 2000**

**N'OUBLIEZ PAS
DE VOTER**

**Vous devez vous prononcer
sur**

**le RAPPORT D'ACTIVITÉ,
le RAPPORT FINANCIER,
L'ORIENTATION du SNASUB,
et élire vos représentants à la
COMMISSION ADMINISTRATIVE
NATIONALE**

RAPPEL

**Le matériel de vote (bulletin et
enveloppes) était intégré dans
Convergences spécial Congrès n° 2
(Si vous l'avez égaré, contactez d'urgence
votre secrétaire académique)**

**Votez avant le 5 mai 2000
minuit**